

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-476-614 du 30/11/2009

PERSONNELS INFIRMIERS : COMPETENCE GEOGRAPHIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics du second degré -
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école - Tout public

Affaire suivie par : Mme Joëlle DURANT, Infirmière Conseillère Technique du Recteur - Service Santé
et Social, Tél. : 04.42.95.29.40 - Mme Noëlle VINCENT, Chef du bureau des personnels techniques -
DIEPAT 3.03, Tél. : 04.42.91.72.44 Fax. : 04.42.91.70.06

Je vous informe que la liste des postes d'infirmiers(e) implantés dans les collèges de l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire **2009-2010** est publiée sur le site académique Internet www.ac-aix-marseille.fr, rubrique « Personnel de l'Académie », puis « Personnel administratif, technique, santé, social », puis « concours et carrières », puis « Travailler dans l'Education Nationale » puis « Gestion administrative » puis « Personnels de santé ».

Pour chacun des postes, le collège servant d'affectation principale est mentionné en gras ; cette affectation principale est assortie de la liste des établissements scolaires où le personnel infirmier exerce également sa compétence.

Liste des sigles utilisés : ZR = zone de recrutement ; CLG = collège ; EE = école élémentaire ; EP = école primaire ; EM = école maternelle.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille